



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PRÉFECTURE DE CLERMONT

AVIS AU PUBLIC

Projet de réaménagement d'extension du parc d'activités ALATA II à Verneuil-en-Halatte

Maître d'ouvrage : Syndicat du parc Alata

Déclaration d'utilité publique

Le public est informé que, par arrêté préfectoral en date du 22 novembre 2019, le préfet de l'Oise a, en application du code de l'expropriation, déclaré d'utilité publique les travaux et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet d'extension du parc d'activités ALATA II sur le territoire de la commune de Verneuil-en-Halatte.

L'acquisition des terrains en vue de la réalisation de ce projet est autorisée, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation.

L'expropriation devra être accomplie dans un délai de cinq ans à compter de la publication de l'arrêté susvisé.

Pour le sous-préfet, et par délégation,
La secrétaire générale

Dominique MANGEARD